Nations Unies S/2007/160



Conseil de sécurité

Distr. générale
21 mars 2007
Français
Original : anglais

Lettre datée du 19 mars 2007, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général

En application de la résolution 1244 (1999) du Conseil de sécurité, j'ai l'honneur de vous faire tenir ci-joint le texte du rapport sur la présence internationale de sécurité au Kosovo pour la période allant du 1er au 31 janvier 2007 (voir annexe).

Je vous serais obligé de bien vouloir le porter à l'attention des membres du Conseil de sécurité.

(*Signé*) **Ban** Ki-moon

07-27750 (F) 230307 230307

Annexe

Lettre daté du 8 mars 2007, adressée au Secrétaire général par le Secrétaire général de l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord

Conformément au paragraphe 20 de la résolution 1244 (1999) du Conseil de sécurité, j'ai l'honneur de vous communiquer ci-joint le texte d'un rapport sur les activités menées par la KFOR pendant la période allant du 1er au 31 janvier 2007. Je vous serais obligé de bien vouloir le porter à l'attention des membres du Conseil de sécurité.

(*Signé*) Jaap **de Hoop Scheffer**

Pièce jointe

Rapport mensuel sur les opérations de la Force de paix au Kosovo, adressé à l'Organisation des Nations Unies

1. Le présent rapport porte sur la période allant du 1er au 31 janvier 2007.

2. Au 29 janvier 2007, l'effectif total déployé sur le terrain s'établissait à 15 617 soldats, dont 2 528 de pays non membres de l'OTAN.

3. Il n'y a eu aucun changement en ce qui concerne le statut des contributions des pays membres, partenaires et non membres de l'OTAN.

Situation politique

4. Les élections parlementaires se sont déroulées en Serbie le 21 janvier 2007 sans incident. La majorité des Serbes du Kosovo ont voté pour la coalition du Premier Ministre Kostunica, menée par le Parti démocratique de Serbie, et pour le Parti radical serbe. Le taux de participation a été d'environ 51 % au Kosovo. La vie politique de la communauté albanaise du Kosovo a été marquée par la création d'un nouveau parti, la Ligue démocratique, dirigé par l'ancien Président de l'Assemblée Daci. Ce nouveau parti a été créé en raison de divisions au sein de la Ligue démocratique du Kosovo (LDK).

Situation sur le plan de la sécurité

5. Pendant la période considérée, aucun incident interethnique n'a été signalé.

6. Au cours de la même période, aucun incident dont la Force de paix au Kosovo (KFOR) aurait été victime n'a été signalé.

7. En ce qui concerne le crime organisé et les armes, au total, 308 incidents relatifs à des munitions non explosées (56), à la possession illégale d'armes (82), à la découverte de caches d'armes et de munitions (18), au trafic de drogues (21), au faux-monnayage (121), à la contrebande (8) et au trafic d'êtres humains (2) ont été signalés au cours du mois écoulé.

8. Au cours du moins de janvier, les opérations ont été axées principalement sur le maintien d'un climat de sécurité pendant la période électorale serbe et avant la venue de l'Envoyé spécial des Nations Unies à Belgrade et à Pristina pour y présenter sa proposition détaillée de règlement du statut. La KFOR a établi un plan de renforcement préventif de la sécurité avant, pendant et après les élections parlementaires serbes du 21 janvier 2007. Les relations entre la KFOR, la Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo (MINUK), la police de la MINUK, le Service de police du Kosovo et les institutions provisoires d'administration autonome ont été excellentes sur le plan de la coopération, de la coordination et de la préparation. En prévision de la présentation par M. Ahtisaari de sa proposition détaillée aux parties aux négociations, le 2 février 2007, la KFOR a procédé à une démonstration de force imposante pour mieux faire comprendre les données de la situation et créer un climat de sécurité favorable. Les activités dans le secteur du camp Nothing Hill se sont poursuivies.

Respect de la déclaration de principes du Commandant de la KFOR et du règlement 1999/8 de la MINUK

9. Treize affaires de violation grave ont été entendues par le comité de discipline le 25 janvier. Cinq membres du Corps de protection du Kosovo ont été renvoyés et sept autres ont été suspendus. Un comité de discipline provisoire devrait se prononcer le 12 février, une fois déterminé le statut du Commandant de la Garde kosovare.

10. Tous les cas d'absentéisme présentés devant le comité de discipline le 25 janvier concernaient des Serbes.

Corps de protection du Kosovo

11. L'effectif actuel du Corps est de 3 030 membres actifs, dont 211 (soit 6,96 %) sont issus de minorités ethniques (181 hommes et 30 femmes). On compte deux membres issus de minorités ethniques en moins (un Serbe et un Ashkali) par rapport au mois précédent.

12. Trois formations ont débuté au sein du Corps en janvier : un cours de formation d'officiers (16 participants), un cours principal de perfectionnement au commandement (32 participants) et un cours d'initiation pour les nouvelles recrues (22 participants). Un programme de certification a été mis en place pour sanctionner l'achèvement de chaque module.

13. Au cours du mois de janvier, 14 cérémonies faisant intervenir plus de 340 membres du Corps de protection du Kosovo et plus de 1 300 civils ont eu lieu. Aucun incident n'a été signalé.

Conclusion

14. La situation au Kosovo demeure globalement calme mais l'incertitude politique quant au statut futur pourrait créer des tensions dans un avenir proche. La KFOR demeure pleinement disposée à appuyer la MINUK et les autorités locales en cas de troubles. La menace contre les installations de la MINUK et de la communauté internationale en général reste moyenne et celle contre la KFOR est faible.